



Commission Départementale du Football Animation

PROCES VERBAL du Jeudi 12 Décembre 2024

COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES :

La Commission réclame, pour la première fois, les feuilles de match suivantes :

Challenge 77 U10 du 7/12/24

- Poule C à Changis
- Poule M à Ferrières
- Poule R à Moissy
- Poule X à Mormant

Challenge IDF U11 du 7/12/24

- Poule B à Moussy
- Poule G à Nanteuil
- Poule J à Collégien
- Poule P à Changis
- Poule V à Nandy
- Poule Y à Savigny
- Poule AB à Cesson

Challenge 77 U12 du 7/12/24

- Poule A à Lognes
- Poule D à Thorigny
- Poule K à Magny
- Poule M à Moissy
- Poule U à Nandy

Festival Foot U13 du 7/12/24

- Poule A à Moussy
- Poule R à Morêt-Veneux

Jour de Coupe U10/U11 du 7/12/24

- Poule B à Nanteuil
- Poule C à Bucéenne
- Poule F à Collégien
- Poule I à Lognes
- Poule J à Mitry Mory
- Poule AB à Savigny
- Poule AI à Pontault UMS

Jour de Coupe U12/U13 du 7/12/24

- Poule C à Othis
- Poule F à Thorigny
- Poule J à Ferrières
- Poule L à Bussy
- Poule N à Bois Le Roi
- Poule Q à Varennes
- Poule Y à Moissy

FORFAITS CHALLENGE DU 7/12/24 :

CHALLENGE 77 U10

A LIEUSAIN

Lecture du courriel du club de CHATELET EN BRIE, en date du 4/12, avisant du forfait de son équipe

***Forfait avisé**

JOUR DE COUPE U10/U11

A POMMEUSE

Lecture du courriel du club de MOUROUX, en date du 6/12, avisant du forfait de son équipe

***Forfait avisé**

JOUR DE COUPE U12/U13

A GATINAIS

Lecture de la Feuille de Match : EBNSP a prévenu de son absence en forfait avisé par SMS

***Forfait avisé**

CHALLENGE 77 U10

A VILLENOY

Lecture de la Feuille de Match

L'équipe de CHAMPS AS ne s'est pas présentée

***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de AS CHAMPS (cf : Annexe financière du Football Animation)

CHALLENGE IDF U11

A VAL D'EUROPE

Lecture du courriel du club de St Pathus avisant le 7/12 à 8h48 du forfait de son équipe.

***Forfait Hors délai**

Amende de 20€ au club de ENT ST PATHUS OISSERY (cf : Annexe financière du Football Animation)

CHALLENGE IDF U11

A TORCY

Lecture de la Feuille de Match

L'équipe de CHAMPS AS ne s'est pas présentée

***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de AS CHAMPS (cf : Annexe financière du Football Animation)

CHALLENGE IDF U11

A MAGNY LE HONGRE

Lecture de la Feuille de Match

L'équipe de BRIE EST ne s'est pas présentée

***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de BRIE EST FC (cf : Annexe financière du Football Animation)

CHALLENGE 77 U12

A VAIRES

Lecture de la Feuille de Match

L'équipe de BRIE EST ne s'est pas présentée

***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de BRIE EST FC (cf : Annexe financière du Football Animation)

FESTIVAL FOOT U13

A GRETZ TOURNAN

Lecture de la Feuille de Match

L'équipe de Dammarie ne s'est pas présentée

***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de DAMMARIÉ FC (cf : Annexe financière du Football Animation)

FESTIVAL FOOT U13

A TRILPORT

Lecture de la Feuille de Match

L'équipe de Bucéenne ne s'est pas présentée

***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de BUCEENNE AS (cf : Annexe financière du Football Animation)

JOUR DE COUPE U10/U11

A LA FORET

Lecture de la Feuille de Match

L'équipe de Héricy Vulaines Samoreau ne s'est pas présentée

***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de HERICY VULAINES SAMOREAU FC (cf : Annexe financière du Football Animation)

JOUR DE COUPE U10/U11

A BRIARD

Lecture de la Feuille de Match

L'équipe de COMBS LA VILLE ne s'est pas présentée

***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de CA COMBS LA VILLE (cf : Annexe financière du Football Animation)

JOUR DE COUPE U10/U11

A OLYMPIQUE DU LOING

Lecture de la Feuille de Match

L'équipe de AMICALE BOCAGE ne s'est pas présentée

***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de AMICALE BOCAGE (cf : Annexe financière du Football Animation)

JOUR DE COUPE U10/U11

A NANGIS

Lecture de la Feuille de Match

L'équipe de MONTEREAU ne s'est pas présentée

***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de ASA MONTEREAU (cf : Annexe financière du Football Animation)

JOUR DE COUPE U12/U13

A EMERAINVILLE

Lecture de la Feuille de Match

L'équipe de COSMO ne s'est pas présentée

***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de FC COSMO 77 (cf : Annexe financière du Football Animation)

JOUR DE COUPE U12/U13

A VAL DE L'YERRES

Lecture de la Feuille de Match

L'équipe de COMBS LA VILLE ne s'est pas présentée

***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de CA COMBS LA VILLE (cf : Annexe financière du Football Animation)

DEMANDE DE RAPPORTS:

JOUR DE COUPE U10-U11 du 7/12/2024 :

Club Organisateur : ES LA FORET

Réception et Lecture de La Feuille de Match : annotation en observation de propos tenus par l'éducateur d'Avon lors de son arrivée : « un club comme cela ne devrait pas exister »

La Commission demande des rapports, pour le 17/12/24, sur le comportement de l'Educateur d'Avon à :

- Mr LE COTONNEC Alexis, éducateur de La Forêt
- Mr BOUKHATEM Salah, éducateur d'Avon
- Mr JOSEPHA Yanni, éducateur de Fontainebleau

CHALLENGE 77 U12 du 7/12/2024 :

Club Organisateur : Val d'Europe

Equipes présentes : Val d'Europe 13 – Crécy 11 – Chelles 12 – Coulommiers 11

Réception et lecture de la feuille de match : annotation en observation de la part Mr JAUDON, du non respect du double 8 sur lequel 12 joueurs de Coulommiers sont passés contre 11 pour les adversaires

La Commission demande des rapports, pour le 17/12/24, sur le déroulement du double 8 à :

- Mr FAVRE Pierre-Jean, responsable du plateau
- Mr MIRADJI Wissam, éducateur de Chelles
- Mr PAGEOT Alexandre, éducateur de Crécy

FESTIVAL FOOT U13 du 7/12/2024 :

Club Organisateur : GRETZ TOURNAN

Equipes présentes : Gretz Tournan 1 – Moissy 3 – Verneuil 1

Réception et Lecture de La Feuille de Match : annotation en observation d'un match arrêté pour désapprobation et éducateur hors zone

Réception et lecture du mail de Mme BESNARD Mélanie, responsable du plateau, sur le déroulement du plateau, les faits, et l'arrêt de la rencontre entre Verneuil et Moissy

La Commission demande des rapports, pour le 17/12/24, sur le déroulement du plateau, les faits, et l'arrêt de la rencontre entre Verneuil et Moissy à :

- Mr MONKOLOT Jessy, éducateur de Verneuil 1
- Mr RENAUX Gauthier, éducateur de Moissy 3
- L'éducateur de Gretz Tournan 1

FESTIVAL FOOT U13 du 7/12/2024 :

Club Organisateur : PRESLES

Equipes présentes : Presles 1 – Moissy 2 – Ponthierry 1 – Melun 3

Réception et Lecture de La Feuille de Match : annotation en observation du fait que l'éducateur de Melun 3 n'a pas laissé sa feuille de composition et a insulté un dirigeant de Presles.

La Commission demande des rapports, pour le 17/12/24, sur le déroulement du plateau, et les faits à :

- Mr CAMBRON Maxime, éducateur de Ponthierry 1
- Mr MBERESSON Gilbert, éducateur de Moissy 2
- Mr BARDEL Olivier, éducateur de Presles 1
- L'éducateur de Melun 3
- Mr DA SILVA Nelson, dirigeant de Presles

La Commission demande également la feuille de composition de Melun 3 pour le 17/12/24

FESTIVAL FOOT U13 du 7/12/2024 :

Club Organisateur : Vaires

Equipes présentes : Vaires 1 – Congis 1 – Breuilloise 2 – St Mard 2

Réception et Lecture de La Feuille de Match : annotation en observation du fait que la rencontre Vaires – St Mard n'a pas été à son terme et d'insultes de la part de l'environnement

Réception et lecture du rapport de Mr YABALA Doury, responsable du plateau, sur le déroulement du plateau, l'arrêt de la rencontre et les faits

Réception et lecture du mail de Mr JOANNET Ludovic, responsable foot animation de St Mard, retraçant les rapports de l'éducateur de St Mard et de l'environnement, sur le déroulé du plateau ainsi que sur les faits et les événements

La Commission demande des rapports, pour le 17/12/24, sur le déroulement du plateau, et les faits à :

- Mr CLOUX Jacky, éducateur de Congis
- L'éducateur de Breuilloise

La Commission demande également la feuille de composition de Breuilloise 2 et St Mard 2 pour le 17/12/24

FESTIFOOT U8-U9 du 7/12/2024 :

Club Organisateur : PRESLES

Clubs présents : Presles – Savigny – Cesson – Fontenay

Réception la feuille de plateau : annotation dans le mail de comportements non adaptés et d'insultes.

La Commission demande des rapports, pour le 17/12/24, sur le déroulement du plateau, et les faits à :

- Mr GUYARD Quentin, éducateur de Presles
- Mr MPENDJA Ibrahim, éducateur de Savigny
- Mr BEZARD Ethan, dirigeant de Fontenay-Trésigny
- L'éducateur de Cesson

La Commission demande également la feuille de composition de Cesson pour le 17/12/24

ETUDES DE DOSSIER:

JOUR DE COUPE U10-U11 du 7/12/2024 :

Club Organisateur : Lagny

Equipes présentes : Lagny 2 – Mitry Mory 3 – Portugais Pontault 12 – Val d'Europe 14

Réception de la feuille de match et lecture du mail indiquant que le club de Lagny a omis d'avertir Val d'Europe du changement d'heure.

Considérant que Lagny reconnaît son erreur

Considérant que l'équipe de Val d'Europe n'est pas en tort,

Considérant que l'équité sportive n'a pas pu avoir lieu

La Commission donne le plateau à rejouer le samedi 11/01 sur le site de Mitry Mory

CHALLENGE 77 U10 du 7/12/2024 :

Club Organisateur : Le Mée

Équipes présentes : Le Mée 13 – Dammarie 12 – Cesson 12 – Savigny 11

Réception et lecture de la feuille de match : annotation que Savigny n'a pas laissé sa feuille de composition.

Considérant que les rencontres ne peuvent démarrer sans que le club recevant récupèrent les feuilles de composition de chaque club,

Considérant que le club n'a pas laissé sa feuille de composition malgré les nombreux rappels effectués depuis début de saison par la commission

Considérant qu'il y a lieu de faire appliquer les règlements,

La Commission décide la disqualification de l'équipe de Savigny 11. Qualification des équipes de Dammarie 12 et Cesson 12

CHALLENGE 77 U10 du 7/12/2024 :

Club Organisateur : Servon

Équipes présentes : Servon 12 – Moissy 13 – UMS Pontault 11 – Nandy 11

Réception et lecture de la feuille de match.

Lecture du mail indiquant la non volonté de ne faire, ni le double 8, ni la feuille de composition de la part de l'éducateur de Nandy

Considérant que les rencontres ne peuvent démarrer sans que le club recevant récupèrent les feuilles de composition de chaque club,

Considérant que le club n'a pas fait sa feuille de composition malgré les nombreux rappels effectués depuis début de saison par la commission

Considérant que l'équipe n'a pas fait le double 8,

Considérant que Nandy est arrivé avec 50 minutes de retard,

Considérant que Servon a demandé à Nandy sa feuille de composition et de faire le double 8,

Considérant que Nandy a refusé,

Considérant qu'il y a lieu de faire appliquer les règlements,

La Commission décide la disqualification de l'équipe de Nandy 11. Qualification des équipes de UMS Pontault 11 et Moissy 13

Amende de 10€ au club de Nandy FC pour double 8 non effectué (cf : Annexe financière du Football Animation)

CHALLENGE IDF U11 du 7/12/2024 :

Club Organisateur : Melun

Équipes présentes : Melun 3 – Avon 1 – Roissy 1 – ozoir 2

Réception et lecture de la feuille de match.

Lecture du mail indiquant que Roissy n'a pas laissé sa feuille de composition,

Considérant que les rencontres ne peuvent démarrer sans que le club recevant récupèrent les feuilles de composition de chaque club,

Considérant que le club n'a pas laissé sa feuille de composition malgré les nombreux rappels effectués depuis début de saison par la commission

Considérant qu'il y a lieu de faire appliquer les règlements,

La Commission décide la disqualification de l'équipe de Roissy 1. Qualification des équipes de Avon 1 et Ozoir 2

Jour de Coupe U10-U11 du 7/12/2024 :

Club Organisateur : La Forêt

Equipes présentes : la Forêt 1 – Fontainebleau 12 – Avon 2

Réception et lecture de la feuille de match.

Lecture du mail indiquant que Fontainebleau n'a pas laissé sa feuille de composition, cette dernière étant envoyée par mail le lundi 9/12 au club recevant,

Considérant que les rencontres ne peuvent démarrer sans que le club recevant récupèrent les feuilles de composition de chaque club,

Considérant que le club n'a pas laissé sa feuille de composition sur place malgré les nombreux rappels effectués depuis début de saison par la commission

Considérant qu'il y a lieu de faire appliquer les règlements,

La Commission décide la disqualification de l'équipe de Fontainebleau 12. Qualification des équipes de Avon 2 et La Forêt 1